

VINCI Autoroutes et l'Office national des forêts signent une convention en faveur de la renaturation du domaine autoroutier

VINCI Autoroutes et l'Office national des forêts (ONF) ont signé ce matin une convention de partenariat en faveur de la renaturation du domaine autoroutier, axée sur le développement de la biodiversité, de la reforestation des territoires et de la lutte contre le changement climatique.

L'objectif de cette convention triennale est d'identifier, au sein des quelque 28 000 ha de dépendances vertes qui constituent le patrimoine géré par VINCI Autoroutes, 200 sites propices à la réalisation d'opérations de restauration d'espaces naturels arborés ou de zones humides.

Sur la base des études et analyses menées par l'ONF pour définir les zones concernées, VINCI Autoroutes réalisera ces 200 projets de restauration écologique d'ici à 2030, en lien avec différents partenaires associatifs et scientifiques. Ce programme de renaturation sans précédent concrétise l'engagement de VINCI Autoroutes en faveur de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, l'un des trois grands axes de sa politique environnementale définie dans le cadre de son plan [Ambition Environnement 2030](#).



Une convention au service de la régénération écologique du domaine autoroutier français

VINCI Autoroutes entretient aujourd'hui plus de 28 000 hectares de dépendances vertes. Ce vaste domaine foncier offre de multiples opportunités en matière de régénération écologique, que ce soit à travers des opérations de boisement, de préservation de milieux naturels ou de restauration de zones humides. Afin de systématiser la mise en œuvre d'actions de ce type sur son réseau, VINCI Autoroutes a choisi de se faire accompagner par l'ONF, dans le cadre de la convention signée ce jour.

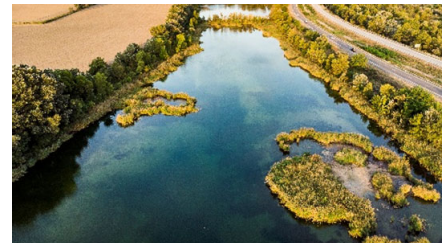
L'ONF va ainsi identifier en lien avec VINCI Autoroutes 200 sites présentant un potentiel de renaturation, qui feront ensuite l'objet d'opérations de restauration écologique.

Pour Pierre Coppey, président de VINCI Autoroutes et directeur général adjoint de VINCI, «*conjointement à l'enjeu majeur de la décarbonation des mobilités, l'autoroute doit aussi se fondre au cœur d'un écosystème durable ; il est par conséquent essentiel que nous nous engagions non seulement à préserver les milieux naturels existants, mais également à régénérer des espaces de biodiversité, que ce soit à travers des opérations de désartificialisation des emprises que nous gérons, de renforcement des continuités écologiques ou de boisement. L'Office National des Forêts représente un partenaire de choix pour nous accompagner dans cette démarche, en nous aidant aussi bien à identifier les zones où ces opérations font sens qu'à mettre en œuvre les méthodes et moyens appropriés dans chacun des territoires concernés. Nous entendons ainsi contribuer activement à l'amélioration de l'état écologique des territoires traversés par notre réseau, au-delà même de nos obligations légales.* »

Pour Bertrand Munch, directeur général de l'ONF : «*Il y a une attente de plus en plus forte des citoyens sur le respect de la biodiversité dans les espaces auxquels ils ont accès. C'est une évidence pour les forêts publiques que gère l'ONF, mais cela s'applique aussi au domaine autoroutier. Chacun comprend aujourd'hui - et VINCI Autoroutes s'est clairement emparé de cet enjeu - la nécessité de rapprocher l'autoroute des espaces naturels dans lesquels elle s'intègre. Ce sont des paysages fortement marqués par l'homme, sur des surfaces très importantes. Il y a donc une vraie utilité à travailler à leur reconstruction, non seulement dans une approche paysagère, mais aussi environnementale, pour y restaurer la biodiversité. Accompagner de telles démarches fait partie des missions de l'ONF* ».



Renaturation de l'aire de Saugon Est, A10
@JP Moulet pour VINCI Autoroutes



Etang des Joncquiers, A51
@David Tatin pour VINCI Autoroutes

Un partenariat ambitieux, qui s'appuie sur le succès du « Laboratoire Ouest-Atlantique »

A travers ce partenariat inédit, VINCI Autoroutes souhaite accélérer et généraliser la démarche initiée en 2021 avec l'ONF sur une vingtaine de sites situés à l'ouest de son réseau, et plus particulièrement le long de l'A10, l'A11, l'A83, l'A87 et l'A837. Réalisées entre mars et décembre 2021, les analyses conduites dans ce cadre par l'ONF ont d'ores et déjà permis d'évaluer le potentiel écologique et forestier des zones concernées, et d'initier la réalisation de plusieurs opérations.

Un premier projet de boisement a ainsi été mené conjointement par VINCI Autoroutes et l'ONF sur l'aire de Saugon Est, située sur l'A10 à une soixantaine de kilomètres au nord de Bordeaux. 700 arbres aux essences variées ont été spécifiquement sélectionnés pour leur capacité à s'adapter aux conditions locales et leur résilience au changement climatique, afin d'être replantés dans une zone dédiée, sur cette aire de services. De même, dans la région Pays de la Loire, des essences d'arbres adaptées au climat vendéen vont être prochainement plantées à proximité de l'A87, aux abords de l'aire des Herbiers ainsi que sur le site de la Brétinière, près de la Roche-sur-Yon.

Le travail de terrain conduit dans le cadre de ce laboratoire va par ailleurs servir pour aborder les études qui seront menées dans l'ensemble des régions traversées par le réseau VINCI Autoroutes.

La préservation des milieux naturels, l'un des trois axes du plan Ambition Environnement 2030 de VINCI Autoroutes

Engagé dans la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités, VINCI Autoroutes déploie une politique environnementale ambitieuse autour de trois grands axes : la lutte contre le changement climatique ; l'économie circulaire et la valorisation des déchets ; la protection des milieux naturels.

Dans ce dernier champ, VINCI Autoroutes s'engage en outre d'ici 2030, au-delà de ses obligations réglementaires, à :

- Supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de son réseau* ;
- Réduire de 10% les prélèvements sur la ressource en eau effectués sur son réseau, grâce notamment au suivi et à l'optimisation des équipements ;
- Instaurer un plafond de consommation d'eau sur 100% de ses grands chantiers.

*« Hors zones d'obligation de lutter contre les espèces envahissantes et zones à risques pour le personnel ».

Contacts presse :

Pour VINCI Autoroutes

- Samuel Beauchef, samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com, 06 12 47 58 91
- Jean-Benoît Harel, jean-benoit.harel@vae-solis.com, 07 60 84 52 72

Pour l'ONF

- Christiane Baroche, presse@onf.fr, 06 07 78 09 84
- Aurélia Lefetey, presse@onf.fr, 06 67 74 36 52

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes - 180 aires de services - 266 aires de repos - 324 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).

A propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Retrouvez toutes les informations sur : ONF.fr et sur

